

CFTC Optique



Interessement & Participation ce qu'il faut savoir

On a sauvé l'intéressement !

Il est certes perfectible (*) ...mais on aura la possibilité d'avoir de l'argent chaque trimestre en 2011, c'est mieux que RIEN.

On a sauvé la Participation !

Avec des avantages pour tous (*), une répartition plus équitable que nous avons imposée (25% uniforme), disponible et forte.

On a aussi pensé à ceux qui ne touchaient pas d'intéressement et qui auront plus de participation

L'intéressement est facultatif selon la loi, mais la Participation est obligatoire !

(*) Tout les détails sur votre enseigne :
www.cftcoptical / interessement

Facebook : [syndicat cftcoptical](https://www.facebook.com/syndicat.cftcoptical)

06 08 54 92 19 – 06 12 79 04 87

Vos délégués syndicaux : Raphael ROMANENS – Nora MIREBEAU